

MAIRIE
D'AZAY-LE-BRÛLÉ
79400
(Deux-Sèvres)
☎ 05.49.06.58.75

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 4 novembre à 20 heures 30,
Le conseil municipal de la Commune d'AZAY-LE-BRÛLÉ,
Dûment convoqué le 22 octobre 2025,
S'est réuni à la mairie sous la présidence de
Monsieur Jean-François RENOUX, Maire.

Nombre de conseillers
Municipaux en exercice : 17
Présents : 9
Votants : 11
(dont 2 mandats)

Etaient présents : Louis-Marie MERCERON, Fabienne POUZET, Éric CUSEY,
Virginie FAVIER, Sylvie MOREAU, Anne-Claire AUGEREAU,
Karine VILLANNEAU et Bertrand QUINTARD
Absents excusés : Christelle GIRAUD qui a donné pouvoir à Sylvie MOREAU
Pierre ABRIAT qui a donné pouvoir à Karine VILLANNEAU
Catherine PINEAU, François GUILLOT et Cécile THOMAS
Absents : Éric MILLET, Thibault BONNANFANT et Stéphanie WANLIN GUERINEAU
Secrétaire Fabienne POUZET
Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent
délibérer conformément aux textes législatifs en vigueur.
Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

Affiché le 6 novembre 2025

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES
DEUX-SÈVRES AU TITRE DU CONTRAT AMBITION POUR LES TRAVAUX DE
SÉCURITÉ SUR LA RD 8 AU CLATREAU (délibération n° 2025-11-01)**

Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Considérant le projet de mise en place de deux chicanes sur la RD8 au Clatreau pour
sécuriser la traversée du village en permettant la limitation de vitesse des véhicules,
Considérant le coût des travaux de 26 129,70 € HT,
Considérant le coût de la maîtrise d'œuvre représentant 5,6 % du montant des travaux,
soit 1 463,26 € HT,
Considérant que le conseil départemental des Deux-Sèvres peut apporter une aide au
titre du contrat ambition lorsque les travaux de sécurité sont réalisés en agglomération
d'une route départementale,
Considérant le plan de financement suivant :

DÉPENSES		RECETTES	
Travaux	26 129,70	Département : contrat ambition (30 %)	8 277,89
Maîtrise d'œuvre (5,6 % du montant des travaux	1 463,26	Autofinancement (70 %)	19 315,07
TOTAL HT	27 592,96	TOTAL HT	27 592,96

Le conseil municipal, par un vote unanime, décide de :

- Solliciter le conseil départemental des Deux-Sèvres au titre du contrat ambition, à hauteur de 30 % du montant des travaux
- Mettre les crédits en place au budget primitif 2026
- Autoriser Monsieur le maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement, Monsieur Louis-Marie MERCERON, à signer tout document à intervenir concernant ce dossier, notamment la demande de subvention.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire,
Jean-François RENOUX

La secrétaire de séance,
Fabienne POUZET